



COMMUNICATION BOURGMESTRE



Réfection du Pont rue Marcel Tonglet à Beaumont

Madame, Monsieur,

Pour votre bonne information, je porte à votre connaissance que du lundi 15 mars et ce, pour une durée de 6 semaines (hors intempéries), la rue de la Vilette sera interdite à la circulation et au stationnement.

Pour ce faire, des déviations seront mises en place :

- De Beaumont vers Solre-Saint-Géry : via la RN53 et la rue de Grandrieu ;
- De Solre-Saint-Géry vers Beaumont : via Barrière du Bois Laurent et la RN40.

Merci de votre compréhension.

Bien cordialement,



Le Bourgmestre,
Bruno LAMBERT